

Les Règles Locales

Tous les grillages ceinturant le parcours sont des obstructions inamovibles R24

Trous numéro 2 et 11

Pour toute balle reposant sur le green du trou numéro 1, utilisez la dropping zone en bordure de celui ci sans pénalité.

Si vous ne pouvez pas prendre votre stance à cause du grillage entourant le green ou si votre balle repose contre les traverses en bois de la descente au practice, utilisez la dropping zone sans pénalité.

Trous numéro 3 et 12

La passerelle à gauche de l'obstacle d'eau fait partie de l'obstacle.

Trous numéro 4 et 13

La clôture électrique à droite du fairway est une obstruction inamovible R24.

Trous numéro 7 et 16

Le hors limite est signalé par la clôture électrique sauf aux endroits signalés par un marquage au sol ou sur piquet.

Au départ:

Si votre balle tombe dans l'obstacle d'eau, rejouez du départ avec 1 point de pénalité.

Si votre balle tombe sur le green du 3, rejouez du départ sans pénalité (2ème coup).

Le chemin longeant le fairway sur son côté droit, jusqu'au départ des trous 8 et 17 est une obstruction.

Trous numéro 9 et 18

Si votre balle repose sur le chemin traversant le fairway, vous pouvez vous dropper en arrière dans l'axe avec un point de pénalité.

Si votre balle repose dans l'aire signalée par des piquets bleus utiliser la dropping zone sans pénalité.

Pour la commission sportive

Jean Jacques GUILLETTE

Président de la commission sportive.